

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 8 novembre 2018**

**n°22**

**page 1/2**

**EXTRAIT:**



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS ( 27 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD, L. GUILLARD.

**POUVOIRS ( 12 ) :**

E. AZIHARI mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. MELQUIOND  
E. FARHAT mandante a pour mandataire L. RABUSSIÉ  
G. MESLEM mandante a pour mandataire P. MIS  
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à AF. BOURAT  
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
C. PAILLER mandant a pour mandataire à G. MICHAUD  
K. WEINLAND mandante a pour mandataire à F. MERY  
M. METAIS mandante a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ  
Y. GANIVELLE mandant a pour mandataire à P. BARAUDON  
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

**EXCUSES ( 0 ) :**

**Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER**

**OBJET : Création d'un parking – Rue des trois pigeons Châtellerault – Autorisation de signature de marchés de travaux**

*Le projet prévoit de créer un parking de 49 places à l'emplacement de l'ancien garage Renault situé au 44 rue des trois pigeons.*

*Le garage actuel sera démoli, le terrain réaménagé avec adaptation des murs mitoyens.*

*Il convient donc de lancer la consultation pour la passation de marchés selon une procédure adaptée pour la réalisation des travaux décomposés en 4 lots. Les travaux de Voirie-Réseaux-divers et d'éclairage public seront réalisés dans le cadre du marché à bons de commande.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.2121 – 29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

**VU** l'article L.2122 – 21 - 1 du CGCT autorisant le maire à signer un marché sur la base de l'étendue du besoin à satisfaire et du montant prévisionnel du marché,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'adopter pour montant prévisionnel de travaux, la somme de 425 000 € T.T.C.

( 290 000€ TTC pour les 4 lots ci-dessous et 135 000€ TTC pour Voirie-réseaux-Divers et Eclairage public)

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 8 novembre 2018**

**n°22**

**page 2/2**

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux à venir ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération

Marché public simplifié (MPS) :

Lot	Nature	Estimations € TTC
1	Désamiantage	50 000€
2	Déconstruction / Démolition	95 000€
3	Maçonnerie	70 000€
4	Clôtures / Espaces verts	75 000€

Marchés à bons de commande (COLAS M17-76 et SPIE M14-25)

	Nature	Estimations € TTC
	Voirie/Réseaux/Divers et Eclairage public	135 000€

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 2315.6/822.4/4000

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 12 NOV 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER